



# Ecoles

Accueil > Vivre à Quimper > Ecoles

## Vivre à Quimper

Animation socioculturelle

Association >

Commerce >

Culture >

Déchets, mode d'emploi >

Démarches administratives >

Déplacement, transports >

Ecoles >

Ecoles maternelles et élémentaires >

Inscriptions scolaires



- Ecoles maternelles et élémentaires +
- Inscriptions scolaires >
- Journée de l'enfant à l'école >
- Temps d'accueils périscolaires >
- Restauration scolaire >
- Accueil des enfants en situation de handicap >
- Travaux d'accessibilité dans les écoles élémentaires et maternelles >

Journée de l'enfant à l'école

Temps d'accueils périscolaires

Restauration scolaire

Accueil des enfants en situation de handicap

Travaux d'accessibilité dans les écoles élémentaires et maternelles

Calendrier des vacances scolaires

Collèges et lycées

Emploi >

Enfance >

Enseignement supérieur >

Environnement >

Jeunesse >

Logement, habitat >

Sécurité, prévention >

Solidarité, CCAS, handicap >

Sport >

Urbanisme >

Calendrier des vacances scolaires >

Collèges et lycées >

## Direction de l'enfance et de l'éducation

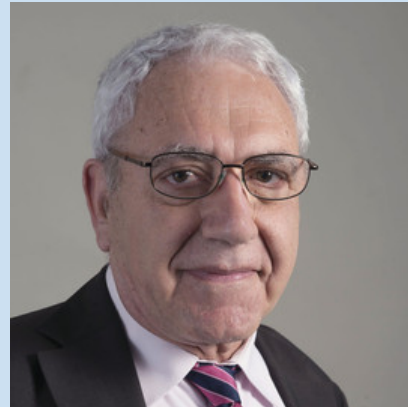
Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin

29000 Quimper

Tél. secrétariat : 02 98 98 89 46 - [secretariat.education-enfance@quimper.bzh](mailto:secretariat.education-enfance@quimper.bzh)

### ÉLU DE RÉFÉRENCE



Jean-Pierre Doucen

10ème adjoint chargé de l'éducation et de la langue bretonne

Mairie de Quimper

44, place Saint-Corentin

CS 26004 - 29107 Quimper

[jean-pierre.doucen@quimper.bzh](mailto:jean-pierre.doucen@quimper.bzh)

Téléphone : 02 98 98 89 49

### Contact

Hôtel de ville et d'agglomération  
de Quimper

44 place Saint-Corentin

CS 26004 - 29107 Quimper cedex

02 98 98 89 89 -

[contact@quimper.bzh](mailto:contact@quimper.bzh)

### Horaires

Ouverture de l'accueil central

En semaine : 8h30 - 18h

Samedi matin : 9h - 12h

Ouverture de l'état civil

En semaine : 8h30 - 17h

Samedi matin : 9h - 12h

Ouverture des autres services

municipaux

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12 h /

13h30 - 17h30

Horaires des mairies annexes

[Accueil](#)

[Plan du site](#)

[Mentions légales et crédits](#)

[Contact](#)